

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU NORD

Arrondissement de Valenciennes
Canton d'Aulnoy-lez-Valenciennes

COMMUNE DE PETITE-FORÊT

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt et un, le vingt-deux juin à dix-huit heures trente, le Conseil municipal s'est réuni à la salle du Conseil (Jules Mousseron), en séance publique sous la présidence de Sandrine GOMBERT, Maire, en suite de la convocation en date du seize juin deux mil vingt et un dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

SÉANCE : le 22 juin 2021
Délibération n° : 21-06-07

7.5 Subventions

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Rachid LAMRI - Christine LEONET - Ali FARHI - Arlette VANDEPOEL - Jean-Pierre POMMEROLE - Sylvia PISANO - Robert VANOVERSCHELDE - Didier DEMAREST - Gérard GAILLARD - Christian DURIEUX - François STASINSKI - Claudine GENARD - Marie-Renée LOUVION - Isabelle DUFRENNE - Abdel-Aziz AITLAMAALMAHMED - Dominique CORREA - Grégory SPYCHALA - Dominique DAUCHY - Gérard QUINET - Claudine HERLIN

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Élisabeth SEREUSE a donné pouvoir à Jean-Pierre POMMEROLE
Véronique JOLY a donné pouvoir à Sandrine GOMBERT
Dorothee MARTIN a donné pouvoir à Dominique CORREA
Tiphanie OTLET a donné pouvoir à Grégory SPYCHALA

ÉTAIENT ABSENTS

Pascal CROMBE
Léa DEQUAYE

**Objet : Attribution de subvention –
Judo Club Aubry / Petite-Forêt**

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 21

Nombre de suffrages exprimés : 25

Votes Pour : 25

Vote Contre : 0

Abstention : 0

VU le Code général des collectivités territoriales,

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal a voté, dans sa séance du 8 Avril 2021 (délibération n°21-04-09), l'ensemble des subventions de fonctionnement allouées aux différentes associations pour l'exercice 2021.

CONSIDÉRANT que l'association « Judo Club Aubry / Petite-Forêt » a sollicité une subvention de fonctionnement, en dehors des délais habituels.

CONSIDÉRANT que compte-tenu du contexte, le bureau municipal propose d'allouer la somme de 1 100 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité :

- de se prononcer favorablement sur l'attribution d'une subvention de 1100 € pour l'exercice 2021 à l'association Judo club Aubry /Petite-Forêt.

Envoyé en préfecture le 30/06/2021

Reçu en préfecture le 30/06/2021

Affiché le

SLO

ID : 059-215904590-20210630-21_06_07-DE

Ainsi fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an ci-dessus mentionnés
Pour extrait certifié conforme

DE PETITE-FORÊT
Le Maire

Sandrine GOMBERT

Mairie de Petite-Forêt
Secrétariat Général

Acte affiché le :

30 JUIN 2021

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité, saisine possible par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

MAIRIE DE PETITE-FORÊT
Le Maire

Sandrine GOMBERT